

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

10 conseillers étaient présents à la séance du vendredi 10 juillet 2020 pour désigner les trois délégués titulaires et suppléants appelés à voter aux élections sénatoriales. M. GEMEAU Stéphane, excusé, avait transmis un courrier indiquant sa candidature à un poste de délégué titulaire. Après vote à bulletin secret, ont été élus à l'unanimité des membres présents : titulaires : MM CHEVALIER David, GEMEAU Stéphane et COURTIOUX DELAGE Mathieu, suppléants : MM VARDELLE Jean-Christophe, CHEVALIER Anick et MEILLAT Marie-Odile.

D'autres sujets étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Proposition à l'administration fiscale d'une liste de 12 titulaires et 12 suppléants, qui en retiendra 6 par catégorie, pour siéger à la commission communale des impôts directs,
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales : délégués du conseil municipal : titulaire : Mme CHEVALIER Anick, Suppléante : Mme MEILLAT Marie-Odile, proposition des délégués de l'administration : titulaire : Mme AUDONNET Monique, suppléant : M. DELAGE Denis,
- Délibération instaurant pour 2020 le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire : pour à l'unanimité,
- Attribution des subventions 2020 en fonction de l'enveloppe budgétaire 2020 de 7500 €. 3450 € sont alloués aux associations communales, 2090 € aux associations hors commune. Il reste 1960 € de subventions non affectées (cette somme est réservée en vue des demandes exceptionnelles et des aides allouées aux familles dont les enfants fréquentent le CSCC).
- Redevance assainissement 2020 et 2021 : Les tarifs suivants ont été adoptés : 2020 : abonnement 65 €, partie proportionnelle à la consommation d'eau : 0.85 € le m<sup>3</sup>, 2021 : abonnement 67 €, partie proportionnelle à la consommation d'eau : 0.85 €,
- Admission en non-valeur budget assainissement pour la somme de 287.34 € (abonnés décédés dont la succession est infructueuse : pour à l'unanimité,
- Décision modificative au BP 2020 budget général pour l'inscription d'une recette supplémentaire d'investissement de 29 326.30 € : pour à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 30.